

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION
GROUPEMENT GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE GESTION DES PERSONNELS PERMANENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2024

P.V. n° 134
Dossier n° 12

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la revalorisation et la mensualisation de la participation du SDIS 77 à la garantie Prévoyance en faveur de ses agents,

VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 24 juin 2024,

VU les avis émis,

Décide

- De valider l'augmentation réglementaire de la participation du SDIS 77 au contrat de Prévoyance au 1er janvier 2025,
- D'autoriser la mensualisation de cette participation.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU